

PARCOURS D'ÉTUDES

2017-2018

DIPLOME DE COMPOSITION DE MUSIQUE A L'IMAGE

CATEGORIE

Discipline principale

PROFESSEUR

Bruno Coulais

DUREE DES ETUDES

1 an (une 2^e année peut être accordée sur avis du professeur)

OBJECTIFS ET CONTENU

Ce cursus s'inscrit dans une dynamique d'insertion professionnelle permettant de se préparer aux différents aspects de ce métier : contraintes, ergonomie de projet et techniques spécifiques. Cette formation vise à favoriser le travail en amont entre réalisateurs et compositeurs.

Ce cursus accueillera au maximum 8 élèves par an.

L'encadrement des élèves est assuré par Bruno Coulais et un ensemble de professeurs référents, désignés par le directeur du Conservatoire selon les programmes étudiés.

La scolarité des élèves est organisée selon les axes suivants :

A / Composition-réalisation de musiques de films (responsable : Bruno Coulais)

Approfondissement des techniques nécessaires à la maîtrise du rapport musique/image.

Chaque élève bénéficiera dans l'année scolaire d'une séance d'enregistrement de son travail, en partenariat avec le département des métiers du son.

Les réalisations enregistrées lors de ces séances s'appliqueront à des œuvres audiovisuelles de durées et genres différents (film, série télévisée, documentaire, publicité, jeu vidéo, etc.)

B / Conduite de projet audiovisuel et aspects pratiques du métier (responsables : Bruno Coulais et Marie-Jeanne Serero)

- Connaissance des contraintes qui président à ce type de travail : intégration des directives du réalisateur, synchronisme entre image et musique, orchestration spécifique, délais de composition très réduits, travail en équipe, productions où la musique est au service de l'image et cohabite généralement avec bruitages et dialogues

- Aspects pratiques du métier, fonctionnement de la production, aspects juridiques

C / Réalisation de maquettes/Techniques du son (responsables : Alexandre Tanguy et David Menke)

- Maîtrise professionnelle du maquettage : capacité à créer rapidement une maquette et à la modifier

- Connaissances fondamentales des techniques du son associées à la production de films et plus particulièrement à celle de musiques de films

D / Connaissances historiques et esthétiques de la musique de film (responsable : Jean-Stéphane Guitton)

- Histoire du cinéma et de ses musiques

Analyse approfondie de musiques de films dans leur rapport à l'image.

CONCOURS D'ENTREE 2018-2019

Limite d'âge : moins de 30 ans au 1^{er} octobre 2018 (être né *après* le 1^{er} octobre 1988)

Les candidats ne peuvent se présenter plus de trois fois.

Dates d'inscription : du 15 février au 31 mars 2018, uniquement sur Internet :

www.conservatoiredeparis.fr

Ce cycle est ouvert sur concours aux élèves ou anciens élèves d'un cursus d'enseignement supérieur musical pouvant justifier par la présentation de projets personnels d'une expérience significative dans le domaine de l'écriture, de la composition, du jazz, des nouvelles technologies.

Présélection : le 19/06/2018

Sur examen, par un jury interne, d'un dossier comprenant :

- un curriculum vitæ
- un ensemble d'œuvres écrites (partitions) et/ou un ensemble de documents sonores, dont éventuellement des maquettes audio ou vidéo réalisées par le candidat
- une lettre de motivation.

Admission : le 20/06/2018 (sous réserve)

L'admission se fait sur consultation du dossier du candidat suivie d'un entretien en français (environ 15 minutes) avec présentation des travaux.

N.B. : Les candidats admis au concours d'entrée en cycle supérieur qui ne sont pas ressortissants d'Etats francophones devront présenter avant le 30 juin précédant leur première inscription au Conservatoire, un certificat émanant d'un organisme agréé par le gouvernement français attestant d'un niveau en langue française au moins égal à B1 dans l'échelle des niveaux communs de référence du Conseil de l'Europe, puis avant le 31 décembre suivant leur première inscription au Conservatoire, un certificat émanant d'un organisme agréé par le gouvernement français attestant d'un niveau en langue française au moins égal à B2 dans l'échelle des niveaux communs de référence du Conseil de l'Europe.

Compte-tenu de la date d'Admission, les élèves convoqués à cette épreuve devront s'assurer d'être en possession du certificat B1 réclamé dans un premier temps.

2 / 2

EXAMEN FINAL

Certificat de composition de musique à l'image :

Présentation par l'élève, devant le jury, d'un portfolio représentatif de son travail de l'année puis entretien avec le jury (durée : 45mn)

RECOMPENSES

Diplôme de composition de musique à l'image : mention Très bien, Bien, Assez bien ou échec.

Le Diplôme de composition de musique à l'image est délivré à l'élève lorsqu'il a obtenu l'ensemble des récompenses suivantes :

- Le certificat de composition de musique à l'image
- Une attestation pour chacune des disciplines suivantes, délivrée par les professeurs responsables :
 - Conduite de projet audiovisuel et aspects pratiques du métier
 - Maquettage-MAO/Techniques du son
 - Connaissances historiques et esthétiques de la musique de film

La mention qui qualifie de Diplôme (Très bien, Bien ou Assez bien) est celle que le jury a délivrée à l'issue du certificat.